

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **11 (1893)**

Heft 93

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnement:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{te} Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2^{te} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post abbestellt werden; im Ausland durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3. — Etranger: un an fr. 22, 2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.
Prix du numéro 25 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig <i>Mittwoch und Samstag</i> abends. Nach <i>Bedürfnis</i> erscheint das Blatt auch an andern Tagen.	Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.	Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.	La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredi et samedi</i> soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 20 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.	Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.		

Inhalt — Sommaire.

Abhanden gekommene Werttitel (Titres disparus). — Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale vaudoise à Lausanne. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Dans son audience de ce jour, le président du tribunal du district de Lausanne a autorisé la société d'assurance des fonctionnaires et employés fédéraux, section de Lausanne, à suivre la procédure en annulation des titres ci-après qui sont égarés:

Section n° 84, police A 165. Deppierraz, François-Louis, de Dénezy, dépositaire postal, à Prilly, fr. 2000. — du 1^{er} janvier 1876.

Section n° 393, police A 2206. Mouthy, Charles-Juste, d'Aubonne, employé aux péages, à Lausanne, fr. 1000. — du 1^{er} juillet 1879.

En conséquence les détenteurs inconnus de ces titres sont sommés d'avoir à les produire au greffe du tribunal du district de Lausanne dans un délai de six mois dès l'insertion des présentes, faute de quoi l'annulation en sera prononcée. (W. 40^e)

Lausanne, le 11 avril 1893.

Le président: **Dumur.**

Rectification. Dans la Feuille officielle suisse du commerce du samedi, 8 avril 1893, 2^{me} page, 4^{re} colonne, sous la rubrique « Titres disparus » il faut lire: Par requête en date du 10 mars 1893, etc. . . au lieu de 1890.

Genève, le 12 avril 1893.

Le commis-greffier du Tribunal de 1^{re} instance:

H. Girardet.

(W. 37)

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

La Préservatrice

Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre les risques d'accidents, à Paris.

Le domicile juridique de la compagnie pour le canton de Vaud est désigné chez M. Jules Guex, 23, Rue du Lac, à Vevey, en remplacement de M. L. Logoz, démissionnaire.

Neuchâtel, 12 avril 1893.

Pour la Préservatrice,

Le mandataire général:

Alf. Bourquin.

(D. 29)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau d'Oron.

1893. 11 avril. La raison **Ch. Cartier**, fournitures pour construction de bâtiments, à Oron-la-Ville (F. o. s. du c. du 30 mars 1883, page 348), est radiée par suite du décès du titulaire.

Kanton Gené — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1893. 11 avril. La raison **Dussaughey Jean**, épicerie, à Genève (F. o. s. du c. du 13 janvier 1884, n° 4, page 25), est radiée ensuite de renonciation du titulaire dès le 1^{er} août 1892.

11 avril. Les suivants: Madame Marie Charvet, veuve de Benoit Guigue de Mâcon (Saône et Loire), et son fils, Claude-André Guigue du même lieu, tous deux domiciliés à Genève, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **V^{re} Guigue & fils**, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} janvier 1893 et a pour objet le commerce des vins en gros et demi-gros. Locaux: Rue des Terreaux-du-Temple, dans l'immeuble de l'Ecole d'horlogerie.

11 avril. Le chef de la maison **Ch. Romieux**, à Genève, commencée le 1^{er} avril 1893, est Charles-Auguste Romieux, professeur de chant, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Commerce et représentation d'instruments de tous genres; propriétaire et éditeur de publications musicales, et spécialement du journal «L'Avenir Musical». Locaux: 20, Rue du Général-Dufour. A l'enseigne et sous-titre «Union Artistique».

11 avril. La maison **Veuve Blondel**, épicerie, à Genève (F. o. s. du c. du 24 décembre 1886, n° 115, page 812), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire dès le 3 mars 1893.

11 avril. La raison **Prodon**, à Genève, boulangerie (F. o. s. du c. du 23 octobre 1890, n° 153, page 756), est radiée ensuite de renonciation et remise dès le 1^{er} avril 1893, à M. A. Dupraz.

11 avril. La raison **W. H. Swift**, fabrique de poterie artistique, à Genève (F. o. s. du c. du 29 novembre 1891, n° 222, page 900), est radiée ensuite de l'entrée du titulaire dans l'association ci-après désignée.

Les suivants: William-Henry Swift de Stoke-on-Trent (Staffordshire, Angleterre), à Genève; Jules-Laurent Troll, représentant de commerce, de Genève, domicilié à Plainpalais, et Jules-Théodore de Catus, d'origine belge, domicilié aux Eaux-Vives, ont constitué aux Eaux-Vives, sous la raison sociale **Swift, Troll & Co**, une société en commandite qui commence le jour de son inscription au registre du commerce et qui a pour objet la fabrication de la porcelaine et la représentation pour les porcelaines et fayences anglaises. Les sieurs W. H. Swift et J.-L. Troll, sont seuls associés indéfiniment responsables et le sieur J.-Th. de Catus, associé-commanditaire pour la somme de vingt mille francs (fr. 20,000). Locaux: A la Cuisine, Route de Frontenex.

Annexe n° 2 au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1892. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.				
<i>a. Titres constituant le fonds de réserve statutaire.</i>				
6206	3 1/2 % Oblig. Emprunt vaudois	3,103,000	494.50	3,068,867
<i>b. Titres à la disposition de la banque.</i>				
4190	4 % Oblig. Ouest-Suisse 1856/61	2,095,000	500	2,095,000
352	4 % " Suisse-Occidentale 1878	176,000	500	176,000
3300	4 % " Broye	1,650,000	500	1,650,000
564	4 % " Lausanne-Ouchy	564,000	1000	564,000
953	4 % " "	476,500	500	476,500
1000	4 % " Lausanne-Echallens	500,000	350	350,000
100	4 1/4 % " Central-vaudois	100,000	1000	100,000
621	3 1/2 % " Jura-Bernois	621,000	980	608,580
265	3 % " Jougne-Eclépens	132,500	440	116,600
1445	3 % " Méridionales	722,500	298	423,385
3165	3 % " Chemins de Fers Italiens	1,582,500	284	895,860
27	3 1/2 % " Emprunt Fédéral 1889	135,000	5000	135,000
1327	3 1/2 % " " vaudois "	1,327,000	1000	1,327,000
20	3 1/2 % " Ville de Lausanne	10,000	494.50	9,890
1600	3 1/2 % " " Winterthur	800,000	485	776,000
103	3,60 % " " Rome	51,500	500	51,500
54	4 % " " " "	135,000	2060	111,240
270	4 % " " " "	135,000	412	111,240
458	3 1/2 % " " Vevey	458,000	950	435,100
5781	3 1/2 % " Communes fribourgeoises	289,050	48	277,488
49	3 1/2 % " Caisse hypothécaire cantonale vaudoise	245,000	4840	237,160
1593	3 1/2 % " Caisse hypothécaire cantonale vaudoise	1,593,000	968	1,542,024
682	3 1/2 % " Caisse hypothécaire cantonale vaudoise	341,000	484	330,088
18	4 % " Banque Nationale d'Italie	90,000	4750	85,500
30	4 % " " " "	75,000	2975	71,250
46	4 % " " " "	23,000	475	21,850
23	4 1/4 % " Entreprise des marais de l'Orbe	23,000	1000	23,000
70	4 1/4 % " Correction de la Gryonne	70,000	1000	70,000
44	4 1/4 % " Société immobilière de la rue du Jura	44,000	1000	44,000
2		200	1	1
				16,187,123
II. Actions.				
15	Actions Caisse hypoth. cantonale vaudoise	7,500	607	9,105
140	" Union financière	70,000	535	74,900
295	" privilégiées Jura-Simplon	147,500	475	140,125
4477	" ordinaires	895,400	105	470,085
8	" Gaz de Lausanne, anciennes	4,000	1060	8,480
106	" " amorties	—	560	59,360
299	" Société des eaux de Lausanne	149,500	100	29,900
164	" " Glacières de Joux	82,000	350	57,400
3	" de construction	1,500	200	600
1	" Compagnie générale de Navigation	500	571	321
1	" Hôtel des Postes de Vevey	5,000	1000	1,000
6	" Gaz de Bex	1,500	125	750
4	" Moudon	2,000	200	800
15	" Fabrique d'acide tartrique	7,500	1	1
2	" Gare de Renens	200	100	200
1	" Société immobilière de la rue du Jura	2,000	1	1
10	" Banque populaire de la Broye	2,000	200	2,000
100	" Crédit mutuel de la Vallée	2,000	1	1
				855,029
				16,187,123
40,005	Titres	Total		17,042,152

Compte de profits et pertes **de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences,** **pour l'exercice 1892.**

Doit
Charges

(Sauf ratification réglementaire.)

Avoir
Produits

		I. Frais d'administration.				I. Produit du compte d'effets de change.			
		Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.				Effets escomptés sur la Suisse:			
		Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.				Intérêts perçus et commissions		909,406. 33	
		Commissions aux agents.				Récompte de l'exercice précédent à		128,001. 45	
		Assurance et entretien du bâtiment de la banque.				4 1/4 %		1,037,407. 78	
		Assurance et entretien des immeubles destinés à l'hôtel de la banque.				A déduire: Récompte au 31 décembre			
		Location.				1892		129,237. 55	
		Chauffage, éclairage, service et surveillance.				Effets sur l'étranger:			
		Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).				Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours		24,966. 93	
		Ports, dépêches, frais de concordat, frais judiciaires, etc.				Récompte de l'exercice précédent à		3,354. 95	
		Frais de confection de billets de banque.				4 1/4 %		28,321. 88	
						A déduire: Récompte au 31 décembre			
						1892 à 4 1/4 %		3,825. 70	
						Avances sur nantissement:			
						Intérêts perçus et commissions		230,771. 60	
						Récompte de l'exercice précédent à		35,146. 69	
						4 1/4 %		265,918. 29	
						A déduire: Récompte au 31 décembre			
						1892 à 4 1/4 %		46,247. 80	
						Effets à l'encaissement:			
						Produit d'encaissements, etc.		11,958. 52	
								1,164,295. 42	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise pour l'exercice 1892.

Répartition statutaire des bénéfices (article 70 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

Si le fonds de réserve est inférieur à un million:

45 % aux actionnaires.

47 % au fonds de réserve.

5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de un million ou plus:

80 % aux actionnaires.

15 % au fonds de réserve.

5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de trois millions ou plus:

90 % aux actionnaires.

5 % au fonds de réserve.

5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve s'élève à quatre millions:

95 % aux actionnaires.

5 % au personnel de l'établissement.

Les bénéfices de l'exercice 1892 s'élèvent, y compris le solde ancien, à fr. 626,031. 89

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 29 mars 1893, a décidé de les répartir comme suit:

Intérêt 4 %, soit fr. 20 sur 24,000 actions	fr. 480,000. —
Dividende 1 %, soit fr. 5 sur 24,000 actions	120,000. —
Au fonds de réserve statutaire	6,666. 66
Au personnel de l'établissement	6,666. 66
Solde à compte nouveau	12,698. 57
Total	fr. 626,031. 89

Actif

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1892.

1,000 billets de fr.	1000	= fr.	1,000,000	72,000	928,000
3,000 " " "	500	= "	1,500,000	65,500	1,484,500
55,000 " " "	100	= "	5,500,000	61,100	5,438,900
40,000 " " "	50	= "	2,000,000	3,500	1,996,500
99,000 billets		= fr.	10,000,000	202,100	9,797,900

Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 6,843,400. 51
--	-------------------

	Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 697,486.59
--	--	----------------

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 373.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

11 avril 1893, 10 heures avant-midi.
No 6366.

Henri Lévy, fabricant,
Bienne (Suisse).



Boîtes, cadrans, mouvements, étuis et emballages
de montres.

11 avril 1893, 10 heures avant-midi.
No 6367.

Hermann Thorens, fabricant,
Ste-Croix (Suisse.)



Pièces à musique.

11 avril 1893, 8 heures avant-midi.
No 6368.

H. Leyvraz, fabricant,
Aigle (Suisse).



Bitter des Diablerets.

(Transmission de la marque n° 1494, enregistrée au nom de
« François Leyvraz » à Aigle.)

Insertionspreis:
je halbe Spaltenbreite 30 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne.
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Bilan du Crédit Yverdonnois,

arrêté au 31 décembre 1892.

Approuvé par l'assemblée générale des sociétaires du 10 avril 1893.

Actif		Soldes		Passif		Soldes	
		fr.	ct.			fr.	ct.
Capital non versé		1,039,520	—	Capital social		1,299,400	—
Caisse		93,082	39	Fonds de réserve		88,000	—
Portefeuille		1,408,171	09	Dépôts fixes, 3 ans		1,404,500	—
Titres et créances		295,184	55	Dépôts fixes, 1 an		107,200	—
Fonds publics		50,999	05	Intérêts des dépôts		24,827	50
Comptes-courants, correspondants		113,615	86	Caisse d'épargne		197,864	20
Comptes-courants débiteurs		548,322	30	Comptes-courants créanciers		409,993	45
Compte-mobilier		1	—	Récompte du portefeuille		9,858	90
Compte d'attente		9,500	—	Dividende 4 1/2 %		11,694	60
Effets en souffrance		1,248	75	Répartition au personnel		3,800	—
				Profits et pertes (solde à nouveau)		2,506	34
Balance		3,559,644	99	Balance		3,559,644	99

Yverdon, 15 février 1893.
(236)

Le directeur:
A. Perusset.

Banque cantonale neuchâteloise.

Remboursement d'obligations foncières 3 1/2 % de fr. 1000. —, série G.

Les 200 obligations dont les numéros suivent, de l'emprunt de fr. 4,000,000 du 1er juillet 1888, ont été désignées par tirage au sort de ce jour, pour être remboursées le 1er juillet 1893:

Nos 22, 72, 73, 84, 151, 160, 191, 209, 219, 223, 225, 239, 304, 325, 370, 375, 386, 407, 410, 413, 433, 456, 464, 476, 503, 507, 509, 588, 625, 636, 633, 642, 662, 663, 671, 687, 689, 728, 731, 735, 763, 766, 786, 801, 805, 891, 895, 932, 933, 958, 980, 1004, 1009, 1010, 1065, 1076, 1086, 1091, 1107, 1134, 1147, 1168, 1181, 1217, 1267, 1304, 1307, 1329, 1332, 1349, 1354, 1372, 1423, 1427, 1430, 1485, 1490, 1498, 1505, 1520, 1538, 1541, 1546, 1571, 1572, 1612, 1631, 1719, 1778, 1780, 1815, 1825, 1836, 1841, 1870, 1872, 1905, 1933, 1942, 2001, 2002, 2022, 2023, 2031, 2041, 2100, 2105, 2134, 2135, 2148, 2193, 2267, 2270, 2271, 2280, 2338, 2342, 2347, 2364, 2366, 2367, 2369, 2386, 2407, 2423, 2424, 2430, 2497, 2507, 2546, 2554, 2562, 2604, 2612, 2626, 2645, 2700, 2702, 2707, 2756, 2761, 2768, 2791, 2829, 2853, 2892, 3032, 3073, 3124, 3129, 3132, 3151, 3158, 3168, 3172, 3176, 3188, 3232, 3298, 3302, 3303.

3307, 3313, 3331, 3364, 3418, 3447, 3448, 3452, 3494, 3495, 3511, 3578, 3594, 3612, 3627, 3640, 3665, 3666, 3674, 3712, 3722, 3739, 3770, 3801, 3802, 3816, 3835, 3844, 3857, 3858, 3883, 3894, 3927, 3928, 3941, 3978, 3985, 3995.

Le remboursement s'effectuera contre remise des titres accompagnés de tous les coupons non échus aux caisses de la banque à Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Locle, Fleurier et Cernier, ainsi que chez MM. Ehinger et Co à Bâle et à la Caisse de Dépôts de la Ville de Berne.

L'intérêt cessera de courir à partir du 1er juillet 1893.

Neuchâtel, le 1er avril 1893.

(213*)

La direction.

Aufforderung.

Allfällige Gläubiger des C. Walther Grob-Jenny, sel. in Ennenda, welche ihre Ansprüche auf die erlassenen Rechnungsrufe im Amtsblatt des Kantons Glarus an dessen Nachlass nicht geltend gemacht haben, werden hiermit nochmals aufgefordert, dies bis spätestens am 20. ds. Mts. zu thun, ansonsten Verzicht angenommen wird.

Ennenda, den 11. April 1893.

(237*)

Das Waisenamt.